

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Ministère de l'agriculture et de
l'alimentation**

Arrêté du 4 MAI 2019

**portant nomination des représentants du corps de l'inspection générale de l'agriculture au
sein de la commission prévue à l'article 2 du décret n°94-1085 du 14 décembre 1994**

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°94-1085 du 14 décembre 1994 relatif aux modalités de nomination au tour extérieur dans certains corps d'inspection et de contrôle de la fonction publique de l'Etat, notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du 3 avril 2019 portant organisation des élections pour le renouvellement des commissions prévues à l'article 2 du décret n°94-1085 du 14 décembre 1994 et à l'article 7 du décret n°2001-1038 du 8 novembre 2001 ;

Vu le procès-verbal de dépouillement et de proclamation des résultats du scrutin du lundi 29 avril 2019 pour le renouvellement de la commission prévue à l'article 2 du décret n°94-1085 du 14 décembre 1994 ;

Arrête

Article 1^{er}

Sont élus au sein de la commission chargée d'apprécier l'aptitude à exercer les fonctions d'inspecteur général de l'agriculture prévue à l'article 2 du décret n°94-1085 du 14 décembre 1994 :

Titulaires

- Monsieur Eric Bardon ;
- Madame Marie-Hélène Bouillier-Oudot ;

Suppléants

- Monsieur Robert Deville ;
- Monsieur Etienne Achille.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le 4 MAI 2019

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,
Pour le ministre et par délégation :
Le chef du service des ressources humaines
J.-P. FAYOLLE

